

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2015 À 19 h 00

Présents : F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, O. RECOQUILLÉ, C. CORMIER, D. COUTAUD, M. BRUNEAU, E. CARDIN, C. DENIS, C. DI DOMENICO, F. GUÉDON, V. JOUAN, N. LIVA, J. ORIEUX, D. RAMBAUD.

Excusés : B. BEAUFILS (pouvoir à F. LAUNAY), Samuel DELAUNAY, J-L. GOBIN, J. GRONDIN (pouvoir à O. RECOQUILLÉ)

Secrétaire de séance : D. RAMBAUD.

Convocation : 7 juillet 2015



SALLE DE SPORTS

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait le point sur le dossier et indique que le choix du maître d'œuvre est toujours en cours. Ce dossier n'a pu être présenté à la réunion de ce soir car le groupe de travail a demandé un délai supplémentaire pour recevoir les cabinets présélectionnés.

La décision sera prise lors du Conseil municipal de septembre prochain.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - BILAN ET TARIFS 2015/2016

Madame Delphine COUTAUD, adjointe aux affaires scolaires, présente à l'assemblée le bilan 2014/2015 du service :

✓ Bilan :

Pour l'année scolaire 9 637 heures de garde ont été effectuées. Les dépenses s'élèvent à 58 225 €, la participation des familles à 39 935 €. Le déficit se monte à 14 119.75 €. L'ouverture du mercredi matin contribue à alourdir ce chiffre, la fréquentation n'étant pas très élevée.

Elle présente ensuite les propositions tarifaires établies par la commission enfance pour l'année scolaire 2015/2016

✓ Tarifs :

La commission propose de faire évoluer les tarifs de la manière suivante à compter du 1^{er} septembre 2015 :

Tarif au ¼ d'heure

<u>Tranche 1</u>	Quotient familial inférieur à 423 €	Tarif de 0.35 à 0.36 €
<u>Tranche 2</u>	Quotient familial entre 424 € et 762 €	Tarif de 0.56 à 0.57 €
<u>Tranche 3</u>	Quotient familial entre 763 € et 999 €	Tarif de 0.77 à 0.78 €
<u>Tranche 4</u>	Quotient familial entre 1 000 € et 1 332 €	Tarif de 0.92 à 0.93 €
<u>Tranche 5</u>	Quotient familial entre 1 333 € et 1 665 €	Tarif de 1.09 à 1.10 €
<u>Tranche 6</u>	Quotient familial supérieur à 1 666 €	Tarif de 1.27 à 1.28 €
<u>Tranche 7</u>	Non allocataire	Tarif de 1.39 à 1.40 €
<u>Goûter / Petit déjeuner</u>		= 0.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, fixe les tarifs de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2015 comme suit :

Tarif ¼ d'heure	Quotient familial
0.36 €	inférieur à 423 €
0.57 €	entre 424 € et 762 €
0.78 €	entre 763 € et 999 €
0.93 €	entre 1 000 € et 1 332 €
1.10 €	entre 1 333 € et 1 665 €
1.28 €	supérieur à 1 666 €
1.40 €	non allocataire
0.60 €	Petit déjeuner - goûter

RESTAURANT SCOLAIRE - BILAN ET TARIFS

Madame Delphine COUTAUD, adjointe aux affaires scolaires, présente à l'assemblée le bilan 2014/2015 du service :

✓ Bilan :

La commission prend connaissance du bilan pour l'année scolaire 2014/2015.

Il a été servi 34 468 repas au restaurant scolaire sur cette période pour un total de 156 282 € de dépenses et 117 803 € de recettes. Le déficit du service est de 38 479 € correspondant à 24.62 % des dépenses soit un coût pour la commune de 1.12 € / repas. L'ouverture du mercredi midi entraîne une dépense supplémentaire pour une fréquentation basse (environ 40 enfants).

✓ Tarifs :

A compter du 1^{er} septembre 2015 la commission propose une majoration des tarifs comme suit :

- Régulier 3.40 € ⇒ 3.45 €
- Occasionnel 3.70 € ⇒ 3.75 €
- Adulte 4.50 € ⇒ 4.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, fixe les tarifs du restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2015 comme suit :

- Régulier ⇒ 3.45 €
- Occasionnel ⇒ 3.75 €
- Adulte ⇒ 4.60 €

PROGRAMME VOIRIE 2015

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme voirie 2015 arrêté par la commission de voirie. Les travaux ont été chiffrés dans le cadre de l'ATTEV par les services techniques de la Communauté de Communes et pourraient être répartis de la manière suivante :

Fonctionnement : Enduits d'usure.

VC 205	Le Poirier	3 150 m ²
CR 319	Le Reucher	1 106 m ²
VC 218	La Priaudière	2 450 m ²
CR 308	Chantemerle	<u>1 520 m²</u>
		8 226 m²

Soit 3.50 € x 8 226 m² = 28 791 € HT
Total TTC **34 549.20 €**

En investissement les travaux suivants sont envisagés :

CR 363	Chemin du Pressoir : reprofilage/Curage dérasement/ finition sablée
VC 204	La Girardière : reprofilage
VC 205	Le Poirier : décaissement, reprofilage
CR 315	Chemin de la croix rouge : scarification, reprofilage
CR 319	Le Reucher : décaissement, reprofilage, reprise de tranchées
VC 209	Le Freuche : reprofilage
VC 211	L'égonnière : scarification, reprofilage
VC 218	La Priaudière : reprofilage

Ces travaux s'élèvent à **35 549.28 € TTC**

Compte tenu des montants ci-dessus, des ajustements budgétaires seront à faire notamment en fonctionnement où les crédits prévus seront insuffisants.

Le chapitre dépenses imprévues sera utilisé à hauteur des crédits nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve le programme voirie 2015 comme présenté et autorise le Maire ou un adjoint à signer le bon de commande dans le cadre du marché à bons de commande mis en place avec la Communauté de Communes.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VOIRIE

Monsieur le Maire explique que le Département de Loire-Atlantique subventionne exceptionnellement un projet de voirie par commune à hauteur de 13 000 € à condition que les travaux débutent avant le 30 septembre prochain.

Il propose au Conseil municipal d'inscrire deux dossiers qui sont actuellement prêts :

- L'aménagement de la rue du Ritz Doré et des abords de la RD 61 pour un montant de 47 023.40 € HT.
- Les aménagements de sécurité de la traversée de la Touche Monnet pour 12 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-Approuve les deux dossiers présentés

-Sollicite du Conseil départemental l'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de la voirie.

-Autorise le Maire ou un adjoint à signer les pièces à intervenir.

AIRE DE JEUX – PETITE ENFANCE

Madame Véronique JOUAN, Conseillère déléguée à la petite enfance, informe le Conseil municipal du choix de la commission enfance pour la réalisation de l'aire de jeux petite enfance.

L'offre de la société PSO à Vallet a été retenue pour un montant de 19 663.20 € TTC, elle comprend l'installation et la fourniture d'une structure et de trois jeux sur ressorts. La réalisation d'un sol de réception coulé sur l'ensemble de l'aire est également prévue dans ce montant.

La mise en place de mobilier et des accès a été chiffrée à 3 948.35 € TTC, le projet s'élève au total à 23 611.55 € TTC.

Une demande de renseignements a été faite près du Conseil Départemental pour une éventuelle subvention, sachant que la Caisse d'Allocations Familiales n'interviendra pas sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet présenté.

- Charge le Maire ou un Adjoint de signer la commande à intervenir.

AVENANT LOCAL COMMERCIAL

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il a rencontré le futur locataire du local commercial et qu'il a été convenu que la commune réaliserait les travaux spécifiques à l'activité exercée en contre partie d'un loyer augmenté.

Les travaux ont été chiffrés et il est nécessaire de passer des avenants avec les entreprises attributaires des marchés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve les avenants aux marchés suivants :

Lot n° 7	Entreprise Leduc	Menuiseries intérieures	1 609.32 € HT
Lot n° 9	Ets. Gaboriau	Cloisons	4 547.92 € HT
Lot n° 10	Ouest Revêtements	Revêtements de sols	3 152.68 € HT
Lot n° 11	EIELEC	Electricité	1 799.00 € HT
Lot n° 12	Sarl Perraudeau	Plomberie	638.12 € HT
Lot n° 13	Sarl Brun	Peinture	1 186.66 € HT

- Autorise le Maire ou un Adjoint à signer les documents à intervenir.

DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Le Conseil municipal désigne en son sein :

- Madame Evelyne RAVAUD en qualité de titulaire,

- Madame Nathalie LIVA en qualité de suppléante,

de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

CONVENTION PEDT

Madame Véronique JOUAN expose au Conseil municipal qu'une convention doit être signée avec les partenaires du PEDT.

Le PEDT a été approuvé par les services de l'État et entrera en vigueur à la rentrée scolaire, la convention d'engagement est valable 3 ans.

Ce document a été rédigé pour la mise en place des rythmes scolaires et vient compléter l'actuel PEL intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention à intervenir et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les documents à intervenir.

AVENIR PEL INTERCOMMUNAL

Monsieur Cyrille CORMIER indique que le PEL actuel arrive à échéance ainsi que la convention d'animation liant la Commune au CPIE.

La baisse des crédits attribués au CPIE inquiète car à ce jour il n'est pas certain que le CPIE puisse assurer l'animation jeunesse jusqu'en fin d'année.

L'assemblée demande que des contacts soient pris rapidement avec les partenaires concernés pour réfléchir à des solutions pour les années à venir.

ÉPICERIE SOLIDAIRE

Madame Nathalie FAUCOND fait le point sur le dossier épicerie solidaire. Les 9 communes de l'intercommunalité ont été interrogées pour connaître leur point de vue sur ce dossier. A l'issue de cette consultation, ce dossier sera soit abandonné soit réactivé.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LE LUNDI 7 SEPTEMBRE 2015 à 20 H 00**